

Stellungnahme zu der Initiative von Joseph SCHLOESSER a s'engages Gläichen.

« NEEN » zu eiser Mammesprooch als äischt offiziell Sprooch. « NON » à la langue luxembourgeoise comme première langue officielle en matière administrative et judiciaire. « NEIN » zur luxemburgischen Landessprache als erste Amtssprache.

Concernant votre motivation (*NON à notre langue maternelle*).

Elle constitue la preuve qu'on veut abandonner notre pays à l'exploitation et la domination des grands groupes économiques et financiers internationaux. L'exemple donné dans la motivation concernant notre sidérurgie le démontre. En effet, en 1993, notre sidérurgie a eu le premier coup de grâce avec la politique désastreuse, fervents adeptes de l'ultra-libéralisme tels que Kinsch et consorts, contre l'opposition d'éminents sidérurgistes comme Schleimer ou Von Kunitzki. En 2001, Kinsch et Juncker ont abandonné notre sidérurgie aux Français par de pures considérations politiques. Les Français ont vidé nos caisses et en 2006, ce qui resta a été empoché par Mittal. Aujourd'hui, notre sidérurgie ainsi que notre pays entier sera bientôt complètement aux mains des étrangers et vous leur aurez préparé le terrain, comme jadis il s'est trouvé des collaborateurs luxembourgeois pour livrer notre pays aux Nazis. (Pierre Peters)

Message à tous les Francophones :

JOSEPH SCHLOESSER a dit le 31/10/2016 à 11:05

A tous les francophones. Un résumé de la pétition 698. Imposer, légalement, à tous les habitants du pays le luxembourgeois comme première langue administrative et nationale. Intensifier l'enseignement du luxembourgeois à l'école, qui devra devenir la langue véhiculaire dans les écoles. (Schuelsprooch) Tous les documents établis par les administrations devront, prioritairement, être rédigés en luxembourgeois. Elles devront, automatiquement, joindre, une traduction en français et en allemand à tout courrier adressé à des étrangers qui ne maîtrisent pas encore le luxembourgeois. Par ailleurs, le gouvernement ne devra plus utiliser la langue française comme langue administrative exclusive et les tribunaux devront faire connaître leurs jugements en luxembourgeois. Les articles de loi et autres règlements, déjà arrêtés, devront être modifiés, afin que notre langue luxembourgeoise devienne à nouveau la langue principale au Luxembourg.

Ma réponse à ce Monsieur et à tous les francophones:

Ce que dit Monsieur Schloesser est tout à fait vrai. **Ainsi soit-il!** C'est notre droit le plus élémentaire. Nous Luxembourgeois, on ne veut plus qu'on nous opprime à travers la langue française. La langue française est une langue totalement étrangère. Nous sommes Luxembourgeois, nous pensons, écrivons et parlons en luxembourgeois, la langue nationale est le Luxembourgeois. **Le Luxembourgeois doit devenir l'unique langue officielle.** (Pierre Peters)